

Procès-verbal du Conseil Municipal du 30 juin 2020

Le 30 juin 2020, les membres du Conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Mme Cécile LAFON, maire, dans le lieu habituel des séances à la mairie de Ginals.

Date de convocation à la séance : 23 juin 2020

Sont présents : Mmes Cécile LAFON, Maire ; Marie Line ADELL ; Evelyne ARDOUREL ; Brigitte COUTANCIER ; Michèle GAUNE ; Yolande GIROUSSENS.

MM. André VIVEN, 1^{er} adjoint ; Jean COUTANCIER, 2^{eme} adjoint ; Maxime CABADY ; Lionel FRESPECH.

Pouvoir : M. Jean-Louis CADILHAC a donné pouvoir à Mme Cécile LAFON.
Mme le Maire constate que le quorum est atteint. Elle ouvre la séance à 18h 34.
M. Jean Coutancier est désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 25 mai 2020.
- Délibération pour la prestation « recollement des archives » avec le CDG82.
- Délibération sur la reprise des concessions suite à la restructuration des cimetières.
- Délibération pour la commission CCID
- Délibération pour la cession d'une portion du chemin rural à Salayrac.
- Délibération pour l'attribution des commissions communales.
- Délibération pour l'acquisition d'ordinateurs (suivant devis).
- Délibération pour les subventions aux associations.
- Point sur l'évolution RGPD.
- Questions diverses.

Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 25 mai 2020.

Le compte rendu du Conseil du 25 mai 2020 est adopté à l'unanimité.

Délibération pour la prestation « recollement des archives » avec le CDG82.

Mme le Maire présente au Conseil la convention de service « assistance à l'archivage » du CDG (centre départemental de gestion).

Cette convention a pour objet la mise à disposition de la commune d'un archiviste chargé d'effectuer un recensement des archives communales et d'en dresser un inventaire exhaustif et précis.

Mme le Maire indique que ce recensement est une obligation et qu'il doit être effectué après chaque renouvellement des Conseils municipaux .

Le Conseil décide, à l'unanimité :

- De recourir au service proposé par le CDG pour le recollement des archives de la commune.
- D'autoriser Mme le Maire à signer la convention correspondante.
- D'inscrire les crédits correspondants au budget.

Délibération sur la reprise des concessions suite à la restructuration des cimetières. (information sans délibération)

Mme le Maire expose au Conseil, qu'après l'arrêté municipal du 25 janvier 2020 qui porte sur la reprise par la commune des terrains non concédés dont les sépultures sont antérieures au 1^{er} février 2010, la procédure se poursuit par l'établissement d'un procès-verbal de constatation d'état d'abandon, qui devra être renouvelé dans trois mois avant la reprise effective qui pourra être pratiquée en fin d'année.

Par rapport à la première liste portée dans l'arrêté du 25 janvier, la procédure de reprise de l'emplacement N°25 du carré 2 est abandonnée en raison de la date de la dernière inhumation.

La poursuite de la procédure de reprise sera publiée dans les journaux locaux conformément aux dispositions réglementaires.

Délibération pour la commission CCID

Mme le Maire expose au Conseil les dispositions réglementaires relatives à la commission communale des impôts directs (CCID). Il convient de proposer à l'administration fiscale une liste de 12 personnes éligibles à cette fonction au sien de laquelle elle retiendra 6 commissaires titulaires . De même, une liste de 12 personnes doit être proposée dans laquelle l'administration fiscale retiendra 6 commissaires suppléants.

Le Conseil décide la création d'une commission communale des impôts directs , et propose au choix de l'administration fiscale la liste suivante :

Titulaires	Suppléants
Mme Cécile LAFON	Mme Marie Josée MARTY
M. André VIVEN	M. Damien CABADY
Mme Brigitte COUTANCIER	Mme. Danièle MOSAGNA
M . Lionel FRESPECH	M. Paul MATHIS
Mme Yolande GIROUSSENS	Mme. Bertille BEIGBEDER
M. Jean COUTANCIER	Mme. Yvette CABADY
Mme Evelyne ARDOUREL	M. Jean- Louis GAUNE
M . Benoit MUR	Mme. Anne Marie CROZAT
M. Claude DANIE	M. Cyril SAULENC
M. Jean-Louis CADILHAC	Mme. Marie Line ADELL
M. Alexandre BEIGBEDER	M. Yves BRACH
M. Philippe FEUTRIER	M. Brice GENTILHOMME

Délibération pour la cession d'une portion du chemin rural à Salayrac. (Information sans délibération)

Mme le Maire présente au Conseil l'arrête du 23 juin 2020 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique sur le déclassement et l'aliénation de deux parties du chemin rural de Salayrac. Elle indique que la publicité réglementaire sera faite.

Une discussion, non conclusive, est engagée sur le prix de cession qui ne sera fixé qu'à l'issue de l'enquête publique.

Délibération pour l'attribution des commissions communales.

Mme le Maire indique qu'il convient d'installer les différentes commissions communales.

Se référant à la décision prise en Conseil le 25 mai et actant une permutation entre membre titulaire et membre suppléant au sein de la commission culture et patrimoine, le Conseil décide, à l'unanimité, l'installation des commissions communales et valide la liste ci-dessous de leurs membres.

Commission	Titulaires	Suppléants
Défense	Jean- Louis Cadilhac	
Sécurité Routière	Jean- Louis Cadilhac	
Bâtiments	André Viven Lionel Frespech	Evelyne Ardourel Marie-Line Adell
Voirie	André Viven Maxime Cabady	Yolande Giroussens Jean Coutancier
Communication	Brigitte Coutancier Yolande Giroussens Michèle Gaune	Evelyne Ardourel Jean Coutancier

Culture et patrimoine	Brigitte Coutancier Michèle Gaune	Lionel Frespech Jean- Louis Cadilhac
Aide sociale	Evelyne Ardourel Yolande Giroussens Marie-Line Adell	Michèle Gaune Brigitte Coutancier
Syndicat de l'énergie	Jean-Louis Cadilhac	Jean Coutancier

Délibération pour l'acquisition d'ordinateurs (suivant devis).

Mme le Maire présente au Conseil deux devis de matériels informatiques répondant au cahier des charges proposé par le CDG pour supporter , à minima, les logiciels utilisés dans le cadre de la prestation de services que la commune a souscrit avec lui.

Le Conseil constate que les matériels proposés ne sont pas, pour partie , les plus ergonomiques et les plus à même de satisfaire leurs utilisateurs.

Le Conseil décide de reformuler le cahier des charges pour y inclure des options de facilité d'usage et de reporter sa décision d'achat après examen des nouveaux devis.

Délibération pour les subventions aux associations.

Mme le Maire présente au Conseil les demandes de subventions qui lui sont parvenues accompagnées des documents justificatifs nécessaires.

Le Conseil, à l'unanimité des votants, les dirigeants des associations concernées s'abstenant, attribue les subventions suivantes :

- Echanges et Loisirs à Ginals : 350€
- Le Rock d'Anglars : 100€

Point sur l'évolution RGPD.

La mise en place des procédures prescrites par le Règlement Général de Protection des Données (RGPD) se poursuit. Un projet de sommaire du registre des traitements utilisant des données personnelles est diffusé aux membres du Conseil. Ce registre est basé sur le modèle proposé par la Commission Nationale Informatique et Libertés.

Questions diverses

Projet photovoltaïque : Le Conseil est saisi de deux devis relatifs à l'installation d'une unité de production d'électricité photovoltaïque sur le parking du cimetière de St Igne.

Le premier devis concerne la création d'un support d'ombrière qui pourrait être couverte, second devis, par des panneaux photovoltaïques. La première partie de l'installation devra être financée par la commune et bénéficier de subventions. La seconde partie pourrait être confiée à la SCIC MQEC.

L'installation aurait une puissance de 36 Kwc et une production annuelle de l'ordre de 43 000Kwh. La surface occupée est d'environ 200M² à implanter sur les 650M² du parking.

Les membres du Conseil soulèvent de nombreuses questions portant sur :

- L'opportunité du projet , son intérêt pour la commune et sur sa réalisation partielle par la SCIC MQEC.
- L'impact visuel de l'installation, l'accessibilité au cimetière et au champs voisins , la disposition des panneaux sur le site, la capacité du parking après installation.
- La sécurité du site , en particulier au regard du risque d'incendie.

De la discussion il ressort que l'ensemble de ces questions doit faire l'objet d'études plus approfondies.

Le Conseil décide de poursuivre l'étude du projet et de rechercher les financements les plus à même d'en faciliter la réalisation.

Action sociale : Les membres de la commission d'action sociale souhaitent mener une réflexion sur l'opportunité de maintenir le colis de fin d'année aux personnes de plus de 75 ans. Compte tenu de l'évolution du profil des bénéficiaires, il leur parait utile de redéfinir ce qui pourrait être retenu comme cadeau de fin d'année.

Sénatoriales : Madame le Maire indique que pour élire les délégués de la commune pour les élections sénatoriales, le Conseil municipal sera réuni le 10 juillet .

La séance est levée à 21h05.